

2021/0088

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le **16 SEP. 2021**

ID : 059-215900358-20210916-20210916_A00092-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA. MALINGRE.

Absents excusés : Mme WAUCHEUL. M. JOSSET.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION DES INDEMNITES DE DELEGATIONS
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021/0069 du 24 mai 2021 approuvant les indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité, en date du 18 août 2021, qui exposent les fragilités juridiques pesant sur l'enveloppe maximale autorisée liées à des questions de forme,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2021/0069.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 2 absentions,

Décide de retirer la délibération n° 2021/0069 du 24 mai 2021 approuvant les indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

16 SEP. 2021

